

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 10 MARS 2017

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,
Mme Emilie FAYE, MM. Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjoints,
M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE,
Christine SAUVADE, Marielle GUY, Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse
REYROLLE, M. Franck PAUL, Mmes. Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET,
M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Corinne PEGHEON, M. Laurent
COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

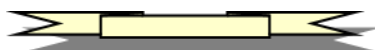
Absents avec procuration : M. Jacques JOUBERT à Mme Myriam FOUGERE, M. Marc
CUSSAC à Mme Marielle GUY, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY, Mme Annie
BERNARD à M. Laurent COURTHALIAC

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY



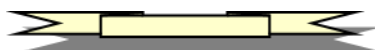
Ouverture de la séance à 19H15

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 3 février 2017 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
 - **Sur** l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :
 - *Cession immobilière Le Pontel.*
 - *Forum jeunes*
- Accord Unanime.



RAPPORT D'ACTIVITES

MME LE MAIRE : CENTRE HOSPITALIER

Exposé sur les différentes rencontres organisées dernièrement :

- Rendez-vous avec le Directeur de l'agence régionale de santé (ARS). Au cours de cet entretien ont été abordées les questions d'une part de la biologie et d'autre part de l'équipement d'un scanner. Le directeur ARS s'est montré attentif et à l'écoute car conscient que dans un groupement hospitalier de territoire il convient de préserver l'offre de soins sur le territoire d'Ambert. Une visite sur place sera organisée prochainement.
- Entretiens avec le Directeur du CHU en présence des présidents de CME et des chefs de service des deux établissements (Ambert et Thiers). Le CHU restera attentif au bon fonctionnement des « petits hôpitaux » qui constituent un élément important pour le retour des patients après opérations. Ont été évoquées également les difficultés de recrutements de médecins en gériatrie ainsi que l'importance de consultation de spécialistes sur nos territoires. Enfin il a été envisagé que les hôpitaux d'Ambert et de Thiers puissent être des terrains de stages de certification, plus spécifiquement en gériatrie.
- Concernant plus spécifiquement Ambert le SMUR va pouvoir continuer et une décision sera prise d'ici la fin 2017 quant à un programme immobilier soit de rénovation soit de construction.

- Enfin concernant la direction commune aux deux hôpitaux deux candidatures ont été enregistrées et un candidat a été retenu. La procédure de recrutement est donc en cours sous réserve que le lauréat donne suite.



BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Présenté par Mme Le Maire ce budget, approuvé en commission des finances, s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 8 135 697 €. Il a été construit en tenant compte des orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 février 2017 à savoir :

- Le maintien des taux d'imposition au niveau de 2016 ;
- Un endettement maîtrisé avec un encours ne devant pas excéder 6 400 M€ ;
- Un autofinancement de 1.017.000 M€ dans un environnement financier toujours contraint avec la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ;
- Une gestion de la masse salariale avec une politique de maîtrise des effectifs dans un contexte nouveau de réformes (augmentation de la valeur du point, Réforme PPCR, hausse des cotisations, GVT ...);
- La poursuite des efforts de gestion en matière d'achats et de charges ;
- L'optimisation de la gestion du patrimoine ;

Concernant la fiscalité locale le produit inscrit au budget s'élève à un montant prévisionnel de 2 900 000 € ceci dans l'attente de la notification officielle des bases pour 2017. Ce produit sera donc réajusté en fonction des bases réelles qui devraient être notifiées prochainement.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire de l'Etat le crédit inscrit de 610 000 € correspond à une estimation, les services préfectoraux n'ayant pas toujours communiqués les attributions effectives. Cette estimation prend en considération l'annonce du Président de la République au congrès des Maires selon laquelle la baisse 2017 serait divisée par deux par rapport à 2016.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 4 503 903 € qui s'articule autour des dépenses suivantes :

- Reprise du déficit 2016 : 1 367 962 €
- Dépenses restes à réaliser : 675 634 €
- Dépenses nouvelles : 2 460 808 € intégrant 879 460 € au titre de la dette et des principales opérations non affectées hors travaux en régie.

Le financement de ce budget est notamment assuré à hauteur de 43 % par les recettes nouvelles (autofinancement, dotation aux amortissements, Fctva, subventions...), 32 % par les restes à réaliser (parmi lesquels l'emprunt RAR), 12 % par un emprunt nouveau et 13 % par l'affectation du résultat voté à la suite de l'approbation du compte administratif 2016.

En s'appuyant sur les différents documents budgétaires, leurs annexes ainsi que sur la présentation PowerPoint, Mme le Maire détaille ensuite les principaux investissements qui seront réalisés et engagés sur l'exercice 2017. Cette présentation inclut aussi bien les restes à réaliser que les opérations nouvelles.

Discussions

Mme Monnerie note que la plupart des investissements concernent des opérations d'entretien qui ne généreront pas de plus-values en terme de recettes. Elle note le peu de crédits affectés au camping alors que c'est un service productif de revenus. Elle comprend les contraintes financières qui s'imposent à la collectivité mais regrette que les moyens disponibles ne soient pas orientés vers des investissements productifs.

Concernant la remarque relative au camping Mme Mondin lui répond que des investissements ont été réalisés sur les deux années précédentes ceci dans le but de récupérer le label Qualité tourisme.

Mme Bost comprend que dans la conjoncture actuelle la situation n'est pas simple pour les collectivités. Elle déplore néanmoins la disparition de certains services. Elle constate en outre des postes de fonctionnement qui restent élevés notamment en matière d'énergie. Elle déplore l'absence d'investissements en matière d'économies d'énergie.

Mr Gorbinet indique à ce sujet que dans le cadre intercommunal la commune avait déposé un dossier de financement au titre des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ce projet prévoyait des investissements notamment en matière d'économies sur l'éclairage public. Il n'a pas été retenu, la Ministre de tutelle ayant privilégié d'autres secteurs et notamment celui des véhicules électriques. Il est précisé que les opérations retenues au titre des TEPCV sont susceptibles d'être financées jusqu'à 80 %.

Mme Pegheon s'interroge sur l'opportunité d'inscrire un crédit de 50 000 € pour la cité administrative en l'absence de projet arrêté, elle regrette l'absence d'investissements concernant les villages.

Au sujet de la cité administrative Mr Imbert précise qu'à l'heure actuelle ce n'est pas comme l'indique Mme Pegheon « une coquille vide » car une partie des bureaux est occupée par la communauté de communes qui devrait se positionner prochainement quant à la localisation de son siège. Par ailleurs il indique que des travaux d'accessibilité devront en tout état de cause être réalisés en 2017.

A propos des investissements liés à des chaudières Mme Bost demande s'il ne serait pas judicieux de les raccorder au réseau de chaleur.

Mr Lamy répond que ce n'est pas envisageable car cela nécessiterait des investissements sur le réseau beaucoup plus coûteux.

Au terme de cette présentation et des discussions qui ont suivi le conseil municipal par vingt-deux voix pour et sept abstentions (Mr Besseyre, Mme Monnerie, Mme Pegheon, Mme Bernard par procuration, Mr Courthaliac, Mme Bost, Mme Faucher) adopte le budget primitif 2017 de la commune, en sections de fonctionnement et d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2017 – SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX

Après avoir écouté les exposés de Mme le Maire et des différents élus concernés, le Conseil Municipal par vingt-cinq voix pour et quatre abstentions (Mme Monnerie, Mme Pegheon, Mme Bernard par procuration, Mr Courthaliac), approuve les Budgets Primitifs 2017 du service de l'assainissement et du service de l'eau.

BUDGET PRIMITIF 2017 – ABATTOIR

Après présentation, le conseil municipal par vingt-cinq voix pour et cinq abstentions (Mme Monnerie, Mme Pegheon, Mme Bernard par procuration, Mr Courthaliac, Mme Bost) approuve le Budget Primitif 2017 de l'abattoir.

Durant la discussion Mme Pegheon a fait part de son souhait de connaître les recettes spécifiques à l'atelier découpe sur les exercices 2015 et 2016. Mr Luchino prend note de cette demande et transmettra les informations utiles.

BUDGET PRIMITIF 2017 – REGIE DU CINEMA

Budget approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

En préalable Mr Paul expose à l'assemblée les points principaux abordés lors de la réunion du conseil d'exploitation de la régie qui s'est tenu le 9 mars 2017.

Il présente dans un premier temps les modifications qui impacteront l'exploitation du réseau puisque le contrat conclu avec Vinci arrivera à son terme en août 2017. Il souligne que la collectivité va s'orienter vers un contrat global d'achat d'énergie à la suite d'une consultation en procédure adaptée à lancer, après rédaction du cahier des charges par nos services techniques, courant mars / avril. Les solutions alternatives d'une part d'exploitation en régie par la ville et d'autre part de renouvellement d'un contrat du type Vinci ont à priori été écartées.

Concernant le fonctionnement 2016 il est à noter qu'il y a eu peu d'incidents techniques ce qui a permis d'économiser les consommations de gaz dans la mesure où les chaudières gaz de secours n'ont pas eu à fonctionner afin de suppléer les arrêts des chaudières bois.

Après avoir rappelé les travaux faits en 2016 (échangeur, GTC...) Mr Paul indique les travaux qui, à la suite d'une étude hydraulique, devront être réalisés en 2017. Il s'agit dans un premier temps du changement des pompes actuelles par des pompes de circulation à variateur (20 000 €) et dans un second temps, si besoin, du changement d'une bouteille de mélange (37 000 €).

Au terme de cet exposé le conseil est invité à se prononcer sur le budget 2017 de la Régie. Après discussions et débats le conseil municipal par vingt trois voix pour et six voix contre (Mme Monnerie, Mme Pegheon, Mme Bernard par procuration, Mr Courthaliac, Mme Bost, Mme Faucher).

SUBVENTIONS 2017

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↻ Amicale des Sapeurs-Pompiers :	15 340 €
↻ Amicale du Personnel :	45 000 €
↻ Fourmofolies :	16 000 €
↻ Ecole privée :	34 640 €
↻ Lilominots :	4 000 €
↻ Coopérative scolaire Henri Pourrat :	7 000 €
↻ Régie du cinéma la Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :	48 000 €
↻ Jeunes SP de Marat :	500 €

Concernant la subvention Cité Commerce d'un montant de 15 000 € elle est approuvée, par vingt-cinq voix pour, une voix contre (Mme Monnerie) et trois abstentions (Mme Pegheon, Mme Bernard par procuration, Mr Courthaliac)

Mme Monnerie s'interroge quant au renouvellement de cette aide dans la mesure où à sa connaissance il n'y a pas eu d'explications concernant le fonctionnement de ce dispositif.

Mr Luchino réagit en rappelant qu'un bilan a été présenté en commission et qu'un compte-rendu a été adressé à tous les conseillers municipaux.

TRANSFERTS DE CHARGES

La commission locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le mardi 6 décembre et a étudié les deux dossiers suivants :

- Retour à la commune d'Ambert de la gestion des salles et du matériel municipal.
- Piscine

Il est rappelé qu'au titre de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, l'évaluation définitive doit être adoptée par délibération concordante de la majorité des conseils municipaux. Dans le cas contraire, la commission devra procéder à une nouvelle évaluation.

➤ Gestion des salles et du matériel municipal.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, la commune d'Ambert exerce à nouveau cette mission qui était déléguée au PSAC. La commission a estimé que le temps de travail consacré à

cette mission est de 25% de la masse salariale et de charges de fonctionnement (électricité, eau...).

Le montant à ajouter à l'attribution de compensation de la commune d'Ambert est arrêté par la commission à 19 400 € pour la part salariale et 1 060 € pour les charges de fonctionnement.

Il est proposé par la commission au Conseil d'arrêter la somme globale de 20 460 € pour une année pleine et 5 115 € pour l'année 2016.

➤ Piscine

Les conclusions du rapport de la commission de transferts de charges proposent d'arrêter le transfert à 350 440 €, soit l'évaluation moyenne du déficit de fonctionnement de l'équipement y compris les interventions des services techniques de la commune d'Ambert. Ces interventions ont été prises en compte sur la base d'une chaufferie bois. Il est précisé à ce sujet que dans la mesure où l'intercommunalité opterait pour une chaufferie gaz le temps d'intervention des services techniques serait fortement impacté à la baisse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanime :

- A approuvé le rapport et les conclusions de la commission d'évaluation des transferts de charges
- A approuvé les modulations à apporter en année pleine à l'attribution de compensation de la commune d'Ambert. Soit en plus pour la gestion des salles (20 460 €) soit en moins pour la rénovation de la piscine (350 440 €)
- A précisé enfin que l'attribution de compensation pour la rénovation de la piscine pourrait être modifiée à la baisse si la communauté de communes « Ambert Livradois Forez » devait opter pour une chaufferie gaz

CESSION IMMOBILIERE : PLACE DU PONTEL

Mr Imbert précise qu'après plusieurs entretiens avec les représentants de la commune, un investisseur privé a souhaité pouvoir acquérir le rez-de-chaussée ainsi que les caves de « l'ancien pressing » situé Place du Pontel, cadastré actuellement section AM n° 140.

L'objectif étant d'ouvrir un nouveau pressing « écologique », le rapporteur propose de répondre favorablement à ces investisseurs qui ont déjà signé un accord avec la franchise « Aqualogia », 1^{ère} enseigne de pressing écologique de France.

Au vu de l'état de cet immeuble la commission de gestion patrimoniale s'est prononcée pour une cession sur la base d'un prix de l'ordre de 8.000,00 € étant précisé que la vente nécessitera évidemment la mise en place préalable d'un Etat Descriptif de Division et d'un règlement de copropriété.

Mme Monnerie se réjouit qu'un investisseur se soit manifesté mais concernant le prix de cession elle demande si une estimation préalable a été faite par France Domaine.

Mr Imbert indique qu'une demande a été effectuée. Dans l'attente le prix envisagé tient compte de l'état de l'immeuble mais aussi du prix d'acquisition initial 42 685 € soit 65.67 €/m². Le prix de cession proposé est de 77.14 €/m².

Mme Monnerie demande pourquoi une simple location n'a pas été envisagée.

Mr Imbert répond que sur les conseils de la franchise « Aqualogia » et eu égard aux travaux de rénovation à réaliser les investisseurs préfèrent acquérir.

Mme Monnerie estime que ce prix de cession proposé par la municipalité donne un message très clair sur la valeur de l'immobilier commercial et qu'il servira de référence à d'éventuelles futures transactions sur l'immobilier commercial du secteur et aux alentours et elle souhaite attendre l'estimation des Domaines.

Après avoir écouté cet exposé le conseil municipal par vingt-six voix pour et trois abstentions (Mme Monnerie, Mme Pegheon, Mme Bost) :

- Donne un accord de principe quant à la cession proposée ceci dans le cadre d'une mise en copropriété
- Propose un prix de cession de huit mille euros ceci bien entendu sous réserve de validation par le service de France Domaines.
- Autorise Mme Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles en vue de l'établissement d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété.
- Précise qu'il devra être à nouveau saisi non seulement en vue de l'approbation de l'état de division et du règlement de copropriété précisés supra mais également pour autoriser Mme le Maire à signer les actes officialisant cette transaction foncière, au vu de l'estimation de France Domaine.

TARIF 2017 : LOCATION D'UN NOUVEL APPARTEMENT

Sur proposition de la commission de gestion patrimoniale le conseil municipal unanime:

- Approuve la mise en place d'un tarif de location pour l'appartement, propriété de la commune, situé 6 et 8 rue de Goye et qui faisait jusqu'à présent l'objet d'une mise à disposition au profit d'une association.
- Fixe le loyer 2017 à un montant mensuel de trois cent trente euros (330 €) pour un appartement de Type F2 en rez-de-chaussée comprenant :
 - Un séjour lumineux avec cuisine ouverte.
 - Une chambre donnant sur cour.
 - Une salle de bain (douche) avec WC.

MANIFESTATION « AMBERT COTE JARDIN » : TARIFICATION DES STANDS

Dans la perspective de l'organisation de la 9^{ème} édition de la manifestation « Ambert Côté Jardin » le conseil municipal unanime décide de fixer ainsi qu'il suit la tarification applicable aux stands mis à disposition des exposants :

Espace non couvert autour de la mairie :

Stand : 3 x 3 m : 36 €

Stand : 6 x 3 m : 72 €

Sous réserve de demandes spécifiques susceptibles d'être formulées par les exposants les m² supplémentaires seront facturés sur la base de 4 €/m².

Espace couvert sous les arcades de la mairie :

Stand : 3 x 2,5 m : 45 €

Stand : 6 x 2.5 m : 90 €

Sous réserve de demandes spécifiques susceptibles d'être formulées par les exposants les m² supplémentaires seront facturés sur la base de 6 €/m²

ORGANISATION MUNICIPALE

Unanimité pour les modifications proposées quant à la composition des commissions permanentes et aux délégations dans des organismes extérieurs à savoir :

Mr Jacques JOUBERT en qualité de :

- Membre de la Commission « Cadre de vie ».
- Représentant de la commune au Conseil d'Exploitation de la régie du cinéma La façade.
- Représentant suppléant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique du Poyet.
- Représentant suppléant de la Commune au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Mr Michel BEAULATON en qualité de représentant de la Commune au Tennis Club Ambertois.

Enfin en ce qui concerne le Conseil d'Exploitation de la régie du Cinéma, outre les représentants de la commune d'Ambert (CM), qui sont au nombre de sept nommés par le Conseil, Mme THEVENIAUD et Mr NOGUEIRA sont désignés en remplacement de Mme LEPERS et de Mme VALENTIN.

Mme PEGHEON demande quel est le nouveau conseiller municipal référent pour les villages. Mme Myriam FOUGERE répond qu'il n'y a personne pour le moment et que le nom du nouveau référent sera communiqué prochainement.

FORUM JEUNES : CREATION DE POSTE

Mr Chevaleyre, adjoint rappelle à l'assemblée qu'au titre de la politique en direction de la jeunesse la commission a travaillé sur l'opportunité de création d'un lieu dédié à la médiation jeunesse, le « Forum Jeunes »

Ce projet a été retenu pour un financement dans le cadre de l'appel à projets CGET Massif central. Ce financement sera globalement de 60 000 € pour une période de trois ans (soit 20 000 €/an) ce qui correspond à 50 % du budget prévisionnel annuel.

Le rapporteur précise que dans le cadre de ce projet il est prévu le recrutement, sous contrat à durée déterminée (trois ans), d'un « animateur - médiateur jeunesse » chargé d'accueillir les jeunes du bassin ambertois âgés de 15 à 20 ans et de les accompagner dans la diversité de leurs projets.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré le conseil unanime décide :

- De créer un poste d'agent contractuel « Animateur - Médiateur jeunesse » à compter du 1^{er} avril 2017.
- Dit que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'animateur territorial.
- Dit que ce poste est créé pour une durée limitée à trois années ceci en lien avec la durée de financement du projet par les services de l'Etat.

TRAVAUX SAINT-JEAN REPUBLIQUE : PROCEDURE DE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX POUR LES RESEAUX « HUMIDES »

Dans la perspective des travaux d'aménagement du quartier Saint-Jean et de la Rue de la République la commune a prévu la réalisation préalable de travaux sur les réseaux dits humides avant de procéder à un aménagement définitif des espaces publics avec retraitement des surfaces.

A cet effet il est nécessaire de diligenter une consultation en procédure adaptée pour ces travaux qui comprennent la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales.

Ces travaux dits de réseaux humides devront se dérouler en deux phases :

- Une première pour la place St-Jean de fin avril jusqu'au 1^{er} juillet 2017 (sous réserve de disponibilité d'entreprises disposant de moyens techniques et humains adaptés pour une réalisation dans ces délais). Les travaux seront ensuite interrompus durant la période estivale (juillet et août).

- Une deuxième, rue de la République à compter de septembre jusqu'à fin novembre 2017 (interruption envisagée pour la période des fêtes de fin d'année avec reprise début janvier 2018).

Ensuite la réalisation des travaux d'aménagement définitif des espaces publics sera également prévue en deux phases :

- Travaux de la place St-Jean de septembre à novembre 2017,
- Travaux rue de la république de février à mai 2018.

Dans un premier temps le conseil municipal unanime :

- Autorise Mme le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales et à signer les marchés relatifs à ces travaux dès que ce sera chose possible.
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus sur les budgets 2017 correspondants.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS : GROUPEMENT SIEG ELEC 2017 – 2022

Il est rappelé que la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi « NOME » a supprimé la possibilité d'accès aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarifs dit « jaunes » et « verts » pour l'essentiel). Cette mesure a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Dans ce contexte d'ouverture des marchés à la concurrence le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) s'est, en 2015, porté coordonnateur d'un groupement de commandes d'achat en électricité auquel la Commune d'Ambert a adhéré par délibération du 6 février 2015 ceci pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Ce groupement concerne à l'heure actuelle 172 membres pour 326 sites répertoriés.

Le SIEG a décidé de renouveler cette action avec la constitution d'un nouveau groupement de commandes afin de lancer une procédure d'accord-cadre qui couvrira la période 2018 à 2021.

C'est donc dans cette optique que le SIEG propose l'adhésion à ce groupement de commandes à l'échelle du Département à toutes les collectivités territoriales, tous les établissements publics de coopération intercommunale, tous les groupements d'intérêt public et toutes les sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés publiques locales (SPL).

Il est précisé que :

- La convention aura une durée de 6 ans ;
- Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents ;
- La commission d'appel d'offres de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Autorise l'adhésion de la commune d'AMBERT au groupement de commandes coordonné par le SIEG et ayant pour objet l'achat d'électricité pour les contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA ceci pour la période 2018/2021 ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Mme COSTE et M. RODARY, demeurant 14, avenue du Docteur Chassaing à AMBERT, ont sollicité la commune pour se voir conférer un droit de passage sur les parcelles AZ 334 et 338, propriétés relevant du domaine privé de la commune.

Le droit de passage, susceptible d'être consenti par la Commune, est destiné à permettre aux demandeurs de créer un second accès à leur parcelle cadastrée AZ 219. Le rapporteur

indique au surplus, que la commune est appelée à se prononcer sur l'autorisation à donner à ces mêmes personnes en vue de l'édification d'une passerelle au-dessus du bief.

Il est ici précisé que l'ensemble de cette procédure et des frais liés à la création et au raccordement de la passerelle seront à la charge des demandeurs. En outre ce droit de passage ne pourra être mis en œuvre que sous réserve d'obtention préalable de tous les accords quant à son emplacement et aux travaux y afférents (passerelle, adaptation du chemin...)

Le rapporteur invite donc le conseil à délibérer sur ces éléments et le cas échéant autoriser Madame le Maire à signer les actes y afférents.

Le Conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Autorise la conclusion d'une convention de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AZ n° 334 et 338 aux strictes conditions fixées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document y afférant.
- Annule la délibération du 27 mai 2016 prise pour le même objet mais qui concernait uniquement la parcelle AZ n°338.

DECISIONS PAR DELEGATION

En application de cette délégation ont été signés :

- Résiliation d'un bail de location conclu avec Madame NUGIER Laetitia pour un appartement de type Studio T1 situé 23 et 25 place du Châtelet. Date d'effet le 31 Janvier 2017.
- Approbation de l'offre de l'entreprise BTP du Livradois pour le marché de travaux remplacement canalisations d'eau dans le secteur de Rodde pour un montant HT de 39 390,40 €.
- Demande de subventions au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en vue d'une acquisition par la Commune de matériel de déneigement.
- Approbation de la convention conclue avec le CREPS de Vichy et la Mission Locale d'Ambert concernant la mise en place d'un programme à destination des jeune de Mission Locale « Auvergne Tremplin Santé ».
- Conclusion d'un bail de location avec Mr et Mme JAILLOT pour un appartement de type Studio T1 situé 23 et 25 place du Châtelet à Ambert. Date d'effet le 06 Février 2017.
- Emprunt de 900 000 € auprès de la Banque Postale afin de financer le programme d'investissement.
- Attribution de marché au bureau d'études AGRO-PROCESS pour les travaux de modernisation de l'abattoir pour un montant total de 37 000 euros HT.
- Approbation d'une convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme concernant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Unique » pour le multi-accueil « Pomme de Reinettes » Rue Anna Rodier.
- Suppression de la régie de recette pour les activités concernant le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Approbation de l'offre de la SARL AUVERGNE PROVENCE pour l'approvisionnement du restaurant scolaire et de la crèche en fruits et légumes.
- Suppression de la régie de recette pour les activités concernant le fonctionnement de l'abattoir.

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire énumérées ci-dessus prises par délégation.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 14 avril 2017